

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION

INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY

ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION



**PROJET « INITIATIVE MONDIALE » OMI/ IPIECA  
PREPARATION, INTERVENTION ET COOPERATION  
DANS LES CAS DE POLLUTION PAR HYDROCARBURES  
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE  
(GI WACAF)**

**Atelier**

**sur le Plan National d'Intervention d'Urgence  
de la République Démocratique du Congo  
pour la lutte en matière de pollution par les  
hydrocarbures,**

**Kinshasa, du 25 au 27 juillet 2007**

SUMMARY SHEET (in English)

**Title of the workshop: « Atelier sur le Plan National d'Intervention d'Urgence de la République Démocratique du Congo pour la lutte en matière de pollution par les hydrocarbures »**

Host: Democratic Republic of the Congo

Venue and date: Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, 25-27 July 2007

Type: National

Organized by: Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts

Supported by: IMO/ IPIECA, in the framework of the GI WACAF project

No. of participants: 35 participants from the Democratic Republic of the Congo

Summary – The principal objectives of the Workshop were (1) to train and familiarize the national experts from the D.R. of Congo in the field of accidental marine pollution preparedness and response, and (2) to assist in the finalisation of the Draft National Oil Spill Contingency Plan – POLMARC by the formulation of a series of recommendations that need to be undertaken and endorsed for an effective finalisation and implementation of a national contingency plan. The following results were obtained: a successful training of national experts in the field of preparedness, response and the various aspects of contingency planning; raising the awareness of participants on the importance of ratifying various international Conventions (OPRC /CLC / FUND); the formulation of a set of recommendations for the finalisation and the implementation of the national oil spill contingency plan POLMARC. Besides the highest priority given to the finalisation of the national contingency plan, actions with highest priority are also identified in the legal and institutional framework, such as urgent ratification and implementation of relevant conventions, and the reinforcement of the national capacities at national level.

**Key words:** training; national contingency planning; preparedness and response; international conventions; national working group; action plan.

**Coordinator:**

For IMO: Mr. Malamine THIAM, Technical Officer IMO

For IPIECA: Mr. Philippe De SUSANNE, Coordinator GI WACAF

## Table des Matières

1. Introduction .....	4
2. Objectif de l'atelier.....	4
3. Lieu, dates, rôles et participants .....	5
4. Résultats obtenus .....	6
5. Recommandations de l'Atelier.....	7
6. Conclusions.....	10
7. Annexes .....	17

## 1. Introduction

Le Premier Atelier sur le plan national d'intervention d'urgence de lutte contre la Pollution par les déversements des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers en R. D. du Congo est organisé dans le cadre de l'initiative mondiale OMI/IPIECA, et plus spécifiquement dans le cadre du projet GI WACAF – le projet d'initiative mondiale pour la région de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Le projet GI WACAF a pour objet de favoriser des progrès concrets en faveur du développement d'un niveau de préparation dans la région qui soit proportionnel aux risques de pollution par les hydrocarbures<sup>1</sup>. Pendant toute la durée du projet, l'OMI, l'IPIECA, les gouvernements et l'industrie locale collaboreront ensemble pour :

- Obtenir un engagement clair dans chaque pays pour développer une structure nationale de lutte et de préparation à la pollution par les hydrocarbures et ratifier et mettre en œuvre les Conventions, notamment OPRC 90, CLC 92 et Fund 92;
- Concentrer les efforts sur la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique pour chaque pays. Ce plan d'action comprendra un ensemble de missions traitant les besoins de chaque pays;
- Fournir une claire définition des rôles, des responsabilités et des ressources nécessaires dans chaque pays pour mettre en œuvre le plan d'action;
- Examiner et évaluer les améliorations concrètes de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans chaque pays et, si besoin, développer de nouvelles étapes pour atteindre un niveau adéquat et durable de préparation.

## 2. Objectif de l'atelier

Sa position géographique dans le sud du Golfe de Guinée, un écosystème côtier riche en espèces endémiques, une région productrice et par conséquent exportatrice de pétrole, expose la R. D. du Congo à des risques réels d'accidents maritimes pouvant entraîner des pollutions marines majeures, ainsi qu'à des risques de pollutions par produits raffinés dans les milieux fluviaux et lacustres.

En ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes dans le domaine de la pollution marine, la R.D.C. a initié le processus de ratification des conventions relatives à la prévention (MARPOL 73/78 et Annexes), à la préparation à la lutte et la coopération (OPRC 90), et à l'indemnisation suite à des déversements d'hydrocarbures par des navires citernes (CLC 92 et Fund 92).

---

<sup>1</sup> Anon., 2006. OMI/ IPIECA Projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » - Projet GI WACAF, Rapport annuel 2006, 13 pp.

Dans le domaine de la préparation à la lutte, le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts est l'autorité en charge de la préparation et de la mise en œuvre du plan national d'urgence. Plusieurs experts nationaux de ce Ministère ont déjà participé activement à des séminaires régionaux organisés dans le cadre du projet GI WACAF. Les experts du Ministère ont élaboré un avant-projet de Plan National d'Intervention d'Urgence, le « Plan POLMARC » où :

- le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts est l'autorité nationale compétente en matière de lutte et de préparation,
- la Direction Nationale du Comité Intérimaire du Courant de Guinée – CICG, est l'organisation en charge des opérations de lutte.

L'objectif de cet atelier national était donc de :

- Sensibiliser les autorités congolaises compétentes à la problématique de la pollution marine accidentelle par hydrocarbures et à la nécessité de finaliser et de mettre en œuvre le plan national d'intervention d'urgence,
- Formuler une liste de recommandations visant à la finalisation effective du plan national d'intervention d'urgence et à sa mise en œuvre.

### **3. Lieu, dates, rôles et participants**

Le Premier Atelier sur le plan national d'urgence de lutte contre la Pollution par les déversements des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers en R. D. du Congo a été organisé dans la salle des conférences du Centre d'Accueil Protestant à Kinshasa, du 25 au 27 juillet 2007. Un agenda de l'atelier est joint au rapport (voir Annexe 1).

L'atelier a été organisé par les autorités congolaises avec l'appui technique et financier de l'IPIECA, dans le cadre du projet GI WACAF. Les deux experts qui ont participé aux travaux au sein de l'OMI/ IPIECA étaient : M. Jean Yves HUET (Consultant OMI) et M. Lindsay PAGE-JONES (Consultant IPIECA). Les autorités congolaises (Ministère de l'Environnement) se sont chargées de la réservation du lieu de l'atelier, de l'invitation des participants, des installations audiovisuelles, de la mise à disposition lors de l'atelier d'une photocopieuse, d'un ordinateur et d'une imprimante, et de l'accueil et du transport local des experts à Kinshasa.

La personne responsable de l'organisation de l'atelier était :  
Jean-Paul NYEMBO, Directeur National du Comité Intérimaire du Courant de Guinée,  
17, av des Cliniques (Ex Papa Iléo), Gombe/ Kinshasa,  
Tél : 00 243 (0) 997 816 451 Email : [cicgrdc@yahoo.fr](mailto:cicgrdc@yahoo.fr) .

Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à 29 personnes. La liste des participants est jointe en Annexe 2.

## 4. Résultats obtenus

**Présentations et discussions sur la problématique de la pollution marine accidentelle.** Durant l'atelier, les aspects clés de la préparation à la lutte ont été abordés avec comme support plusieurs présentations sur: les risques posés par les déversements d'hydrocarbures ; le cadre juridique de la coopération internationale ; les techniques de lutte en mer et sur le littoral ; les conventions relative à l'indemnisation ; et les parties stratégiques et opérationnelles de la planification d'urgence (voir [Annexe 3](#)). Les discussions suite à ces présentations ont mené à la formulation par les participants de recommandations pour la finalisation et la mise en œuvre du plan (voir point 5 ci-dessous).

**Ratification des conventions internationales** relatives à la préparation à la lutte et à l'indemnisation. Les débats sur ce sujet ont mené à une prise de conscience de l'importance d'une ratification de ces conventions :

- pour la préparation à la lutte et la coopération permettant de mobiliser une assistance internationale d'une part (OPRC 90),
- et d'autre part, pour une procédure d'indemnisation aisée basée principalement sur la responsabilité objective des propriétaires de navires citernes en cas d'un sinistre (CLC 92) et sur les mécanismes d'indemnisation supplémentaires (FUND 92).

**Plan national d'intervention d'urgence.** Conscient du risque de déversements dans les eaux congolaises, et de la nécessité de finaliser et de mettre en oeuvre le plus rapidement possible le plan national POLMARC, l'atelier a recommandé la poursuite des travaux du Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée – D.N. de la CICG et du secrétariat permanent du Comité Interministériel de lutte contre la Pollution – CILP en vue de ses objectifs.

**Point national d'alerte.** Le rôle d'un point national d'alerte (Point Focal National avec procédures de communications d'alerte) en cas de déversement d'hydrocarbures a été identifié dans le plan comme étant la Direction Nationale de la CICG (Ministère chargé de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts). Cependant, il est rappelé que le point de contact doit être opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des dispositions devront donc être prises pour garantir que l'organisme en charge de la réception de l'alerte soit joignable à n'importe quelle heure.

## 5. Recommandations de l'Atelier

Les recommandations formulées par l'atelier sont :

### → Cadre juridique et institutionnel

- **Coopération et assistance internationales**
  - En vue de faciliter la possibilité d'accès à une assistance internationale en cas de déversement majeur d'hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses, l'atelier recommande que la R. D. du Congo ratifie les Conventions pertinentes pour la préparation et la coopération : la Convention OPRC 90 et le Protocole OPRC - HNS.
- **Indemnisation des coûts de nettoyage et des dommages**
  - En vue d'assurer un accès à une indemnisation des coûts de nettoyage et des dommages consécutifs à des déversements d'hydrocarbures par navires pétroliers, l'atelier recommande que la R. D. du Congo ratifie les conventions internationales de l'OMI:
    - Convention sur la Responsabilité Civile 1992 (**CLC 92**),
    - Convention créant le FIPOL de 1992 (**FUND 92**).
- **Mise à jour du dispositif national**
  - L'atelier recommande aussi que la R. D. du Congo prenne les dispositions pour assurer la conformité avec les dispositions de ces conventions:
    - Finalisation, approbation et mise en œuvre du Plan National d'Urgence : l'avant-projet de Plan POLMARC,
    - Mise en cohérence du cadre législatif et réglementaire national pour y intégrer les dispositions des conventions internationales en cours de ratification par la R. D. du Congo (Conventions OPRC 90, CLC 92 et FUND 92).
- L'atelier recommande qu'une assistance soit demandée à l'OMI pour :
  - L'organisation d'un séminaire spécifique sur les conventions OPRC 90, CLC 92, FUND 92,
  - La mise à disposition d'un expert juridique afin d'aider les juristes au niveau national pour le processus de ratification des conventions et à la mise en place de la législation nationale spécifique, en assurant sa conformité avec les dispositions des conventions.

**→ Plan national d'urgence pour la R. D. du Congo**  
**(« Avant-Projet de plan POLMARC »)**

- L'atelier attire l'attention des autorités de la R. D. du Congo sur le risque de déversements présentés en particulier par les navires pétroliers passant au large des côtes congolaises, entrant et sortant des ports et sur le caractère transfrontaliers des incidents en milieu maritime (ex. dérive de nappes vers Cabinda).
- Afin de renforcer les capacités nationales, l'atelier recommande la poursuite des actions de sensibilisation et de formation et la demande d'assistance technique spécialisée lorsque requise
  - Par ex. assistance pour l'élaboration d'une politique nationale d'utilisation des dispersants.
- L'atelier recommande que la R. D. du Congo s'attache à passer des accords avec les pays voisins, en particulier l'Angola, pour permettre une coordination des actions et des moyens, en particulier pour la surveillance aérienne des nappes d'hydrocarbures.
- L'atelier recommande que le plan national d'urgence (Avant-Projet de Plan POLMARC) soit finalisé le plus rapidement possible en tenant particulièrement compte des points suivants :
  - **Préparation et lutte**
    - **Préciser clairement les responsabilités des parties impliquées en ce qui concerne la lutte contre les pollutions et les distinguer de ce qui relève de la préparation à la lutte.**
  - **Alerte**
    - Identifier clairement au niveau national un point unique de réception des alertes consécutives à des déversements (ou « point focal national »).
  - **Organisation**
    - Identifier les responsabilités aux niveaux local, provincial et national et les mécanismes de coordination entre l'échelon national et l'échelon provincial. Ceci apparaît essentiel au vu de l'évolution prévue de la R. D. du Congo vers le fédéralisme.
  - **Prévention**
    - Il est actuellement prévu une sous coordination, au sein de la Commission Nationale Technique, dont les attributions relèvent plus de la prévention que de la lutte contre les pollutions accidentelles (Sous Coordination de Monitoring – SCM). Les attributions de cette sous coordination doivent être réévaluées.



→ **Comité Interministériel de lutte contre la Pollution (CILP)**

• **Remarques préliminaires**

- L'atelier recommande que le secrétariat permanent du CILP poursuive ses efforts pour la finalisation du plan POLMARC.
- L'atelier recommande que des efforts soient faits au niveau national pour la recherche de financement nécessaire à la finalisation du Plan et à la mise en œuvre de ces recommandations.
- L'atelier recommande que soient clairement déterminés les rôles et responsabilités des différentes parties en ce qui concerne :
  - La finalisation du plan POLMARC, la coordination de sa mise en œuvre et sa gestion permanente,
  - La gestion de la crise et des opérations de lutte en cas de déversement d'hydrocarbures.
- L'atelier recommande que la **mission** et la **composition** du **secrétariat permanent du CILP** pour la finalisation du Plan soient officiellement **entérinées**.

• **Missions du CILP pour la finalisation du Plan recommandées par l'Atelier**

- **Coordination** des travaux pour la finalisation du plan POLMARC.
- Élaboration d'une **politique nationale** pour l'utilisation de dispersants.
- Élaboration des **annexes** du Plan POLMARC, en particulier :
  - Les cartes de vulnérabilités des côtes et des milieux lacustres,
  - L'identification de zones de stockage des déchets,
  - L'établissement de la liste des contacts et matériels de lutte.
- Clarification des mécanismes de recours à l'**assistance** internationale.
- **Évaluation des besoins** pour la finalisation du Plan et la mise en œuvre des recommandations.
- **Désignation** officielle des responsables des sous coordinations.
- Organisation d'un atelier national de **validation** du Plan POLMARC après sa finalisation (avec le soutien possible de l'OMI/ IPIECA).

• **Composition du CILP pour la finalisation du Plan recommandée par l'Atelier.** Il est essentiel d'impliquer les ministères concernés et de désigner officiellement leurs représentants membres du CILP.

<b>Coordinateur</b> - Ministère de l'Environnement (D.N. de la CICG)	<b>Membres</b> - Ministère de l'Environnement - Ministère des Hydrocarbures - Ports de Matadi, Banana, Moanda - Ministère de la Défense / Marine Nationale - Industrie Pétrolière (ex. PERENCO)
--	--

## 6. Conclusions

### 6.1 Restitution des sous-commissions de travail

#### Sous Coordination d'Etudes Antipollution - SCEA

- **Analyse préalable du Plan POLMARC et Attribution de la SCEA**
  - Collecter des renseignements sur les accidents passés.
  - Identifier et cartographier les zones vulnérables.
  - Mener des études hydrogéologiques en vue d'identifier des sites de stockage.
  - Mener des études environnementales pour caractériser l'hydrodynamisme et les eaux pour évaluer l'état de l'environnement.
  - Se doter de laboratoires spécialisés.
  - Diminuer les sources de pollution par des mesures de prévention adaptées.
  - Mettre en place des normes environnementales.
  - Renforcer les capacités des experts.
  - Former des cadres spécialisés en géographie, océanographie, biologie marine, éco-toxicologie...
  - Fournir au CLIP les renseignements sur les causes et conséquences des pollutions.
- **Recommandations**
  - Financer les missions de la SCEA sur le terrain (bio-monitoring, relevés terrain, etc.).
  - Doter la SCEA d'un laboratoire.
  - Former les experts en océanographie.
  - Élaborer des normes nationales environnementales.
  - Identifier les compétences pertinentes au sein des universités, centres de recherche, entreprises, etc. et favoriser les échanges et la collaboration avec ces différentes structures.
- **Remarques de l'assemblée**
  - Former aussi des cadres spécialisés en sociologie, droit, géographie, etc. pour cette sous coordination.

### **Sous Coordination des Experts Opérationnels - SCEOP**

- **Analyse du Plan POLMARC et Recommandations**
  - Chaque opérateur manipulant et/ ou transportant des hydrocarbures et/ ou produits dangereux doit présenter un plan sectoriel à la coordination nationale technique
    - Qui sera validé par la coordination nationale technique
    - Et qui sera intégré au Plan POLMARC après validation.
  - La coordination nationale technique devra :
    - Faire l'état des lieux des matériels existants privés et publics (pouvant être employés pour les opérations de lutte) et établir les besoins en matériel,
    - Assurer la disponibilité des matériels de lutte sur les sites sensibles et/ ou à risque,
    - Organiser des exercices annuels de niveau Tier 2 et Tier 3,
    - Déterminer des sites de stockage (les installations de la SOCIR pourront être utilisées pour le stockage et traitement des produits récupérés).

### **Sous coordination de Coordination et de Facilitation - SCCF**

- **Attributions**
  - Participer à la diffusion de l'alerte.
  - Participer et faciliter la mobilisation des ressources (formalités administratives, douanières, etc.)
- **Recommandations**
  - L'autorité en charge du Plan devra notifier les structures concernées.
  - Inclure la SCCF dans le Plan POLMARC en spécifiant ses responsabilités.

### Sous Coordination de Monitoring - SCM

- **Analyse du Plan POLMARC et Constat**
  - Une seule tâche attribuée dans le plan POLMARC actuel.
- **Attributions – termes de référence**
  - Initier et participer aux missions d'inspection techniques et administratives en vue de prévenir et d'alerter des risques de pollution.  
**Note** : Préciser les documents auxquels la SCM aura accès.
  - Collaborer avec les autres commissions en vue de l'obtention d'informations (y compris les ressources financières et matérielles).
  - Production de rapports périodiques sur l'état de l'environnement et les risques de pollution.
  - Rappporter à la commission nationale technique tout risque de pollution.
  - Contrôler l'état des documents administratifs et équipements (navires, plateformes, etc.) des structures produisant/ manipulant/ transportant des hydrocarbures et / ou produits dangereux.
  - Contrôler les activités entreprises par les tiers au niveau des zones sensibles.
- **Recommandations**
  - Que la SCM soit dotée de moyens financiers et matériels adéquats.
  - Que l'OMI participe au prochain atelier national sur la validation de la nouvelle loi sur la conservation de la nature.  
**Note**. Préciser le rôle et l'intérêt de l'OMI pour cette mission.
  - Que l'OMI prenne en charge la formation de personnels de la RDC afin de renforcer les capacités du pays.
  - Que des ateliers spécialisés se tiennent sur la zone côtière.
  - Que les pétroliers autorisent l'accès à leurs installations pour les inspections et missions de la sous coordination.
- **Remarques de l'assemblée**
  - Cette sous-coordination relève plus des actions de prévention.  
→ Le D. N. de la CICG devra préciser les attributions de cette structure **en cas d'accident**.

### **Sous coordination Administratif, logistique et équipement - SCALE**

- **3 rôles spécifiques**
  - Participer à la mise à jour du Plan POLMARC :
    - En répondant aux besoins en ressources humaines et matérielles.
  - Suivi administratif
    - Établissement d'une base de données des ressources humaines pour la lutte,
    - Mise en place d'un centre de documentation sur les pollutions et la lutte contre les pollutions,
    - Détermination des besoins en formation,
    - Mise en place d'un système de transmission rapide des informations sur la pollution entre la Commission nationale technique et les sous coordinations (système de communication radio autonome),
    - Mise en place d'un partenariat avec des organismes spécialisés dans la télédétection pour l'acquisition rapide des informations sur les pollutions.
  - Gestion logistique
    - Centralisation des budgets de fonctionnement de toutes les sous coordinations et proposition d'un budget unique à la Commission Nationale Technique, tenant compte des frais de rémunérations.
- **Recommandations**
  - Mise en place de la SCALE pour centraliser les besoins.
  - Création d'antennes provinciales dans les zones à forte vulnérabilité.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

- Suite aux remarques des experts internationaux, le plan POLMARC devra être complété pour **garantir son caractère opérationnel**.
- En particulier, les rôles et responsabilités des sous coordination **en temps de crise** devront être précisés.

## 6.2 Questionnaires d'évaluation

Les questionnaires d'évaluation ont été distribués au début de l'Atelier, et il a été demandé aux participants de les compléter et les remettre aux experts à la fin de l'atelier. En total, 17 questionnaires complétés ont été reçus. Les données rassemblées sont synthétisées dans l'Annexe 8.

De l'analyse des réponses aux questionnaires, on peut conclure que l'atelier a atteint son objectif et a répondu aux attentes des participants. L'objectif principal de sensibiliser et de former des experts nationaux de différentes institutions et horizons professionnels dans le domaine de la lutte contre la pollution marine et de participer à la finalisation du national d'urgence paraît avoir été rempli, comme l'illustrent clairement les réponses aux diverses questions concernant les attentes personnelles de cet atelier et la diversité des sujets abordés, que les participants ont trouvé intéressants. Les suggestions principales qui ont été formulées sont:

- En ce qui concerne l'amélioration des dispositions administratives et logistiques, une distribution des documents avant la réunion est souhaitée, pour permettre une meilleure préparation.
- Au niveau de la durée de l'atelier, la moitié des participants ont trouvé que la durée de l'Atelier aurait pu être allongée d'une journée, notamment pour disposer de plus de temps pour l'étude du plan national POLMARC, pour une meilleure compréhension des sujets et pour permettre d'approfondir certains aspects (plusieurs participants étaient novices en la matière).
- Concernant les supports et l'utilisation des recueils de textes, de la bibliographie et de manuels, et des auxiliaires audio-visuels, les participants ont apprécié les classeurs. Cependant plusieurs participants ont suggéré que les textes, bibliographies, etc. devraient être utilisés davantage.
  - Ces réactions sont probablement dû au fait que les experts de l'OMI/ IPIECA n'avaient pas clairement mentionné au début de l'atelier que les participants allaient recevoir une clé USB à la fin de l'atelier contenant toutes les présentations en version électronique (et en couleurs), ainsi qu'une importante documentation (de l'ITOPF et de l'IPIECA), des logiciels dédiés à la lutte antipollution et une liste de sites Internet utiles.
  - Il est aussi à noter, que lors de certains ateliers, l'OMI fournit des publications (notamment les textes des conventions, dont certains ne sont pas disponibles sur Internet). Cette documentation n'était pas disponible pour cet atelier.

- La plupart des participants ont donné une évaluation positive (entre Excellent et Bon) des deux experts et du conférencier national. Cependant, plus de connaissances sur les côtes et milieux fluviaux et lacustres de la R.D.C. de la part des experts auraient été appréciées. Quelques suggestions ont été formulées concernant les sujets qui pourraient être ajoutés aux programmes futurs dans le but de les améliorer, notamment :
  - Lutte contre les pollutions lacustres et fluviales (2x) et contre les pollutions accidentelles par produits toxiques,
  - Les impacts des hydrocarbures sur la santé humaine,
  - La gestion des déchets (liquides) issus des marées noires,
  - Les plans de réhabilitation environnementale.
- La majorité des participants a répondu 'OUI' à la question de savoir si l'OMI doit apporter une aide supplémentaire dans le domaine couvert par l'atelier, en particulier pour fournir un appui technique, financier et logistique pour la finalisation et la mise en œuvre du plan et une assistance pour le renforcement des capacités et de l'expertise nationale dans le domaine de la lutte.

### **6.3 Conclusions générales**

Plusieurs organisations 'clés' du plan national d'intervention d'urgence POLMARC étaient bien représentées à l'atelier, notamment la Direction de l'Environnement ainsi que des représentants des compagnies privées ou nationales (PERENCO, SOCIR, ONATRA, etc.). Cependant, on peut regretter que certains ministères concernés n'étaient pas représentés (Ministère des Hydrocarbures, Ministère des Transports et Communications).

L'atelier a permis :

- De sensibiliser les membres présents aux diverses problématiques de la lutte contre les pollutions accidentelles, et ainsi de préciser tous les aspects qui doivent être traités dans un plan national d'urgence,
- D'affirmer et de renforcer le rôle du Ministère de l'Environnement, et en particulier, du Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée pour la préparation et la mise en œuvre du Plan.

Vu la prise de conscience générale de l'importance de la finalisation et de la mise en œuvre du plan national d'urgence et de la ratification des conventions internationales, le renforcement du rôle de coordinateur du DN de la CICG, la validation des recommandations formulées par l'atelier pour la finalisation et la mise en œuvre du plan, et finalement l'évaluation positive de l'atelier par les participants, les Experts de l'OMI/ IPIECA considèrent que l'atelier a atteint ses objectifs.



## 7. Annexes

- Annexe 1. Programme de l'Atelier
- Annexe 2. Liste des participants
- Annexe 3. Synthèse des présentations et discussions
- Annexe 4. Discours d'ouverture du Directeur National CICG
- Annexe 5. Discours d'ouverture du Consultant OMI
- Annexe 6. Discours d'ouverture de M. le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts
- Annexe 7. Discours de clôture Consultant OMI
- Annexe 8. Données rassemblées des questionnaires d'évaluation complétés
- Annexe 9. Photos de l'atelier
- Annexe 10. Crédits et références

## **Annexe 1. Programme de l'Atelier**

<b>PREMIERE JOURNEE</b>	
09.00	Accueil des invités
10h00	<b>CEREMONIE D'OUVERTURE</b> Allocutions : Directeur de l'Atelier, représentant de l'OMI, représentant de l'IPIECA, Allocution du Ministre chargé de l'Environnement ou de son représentant et ouverture de l'Atelier
11.00	<b>Pause-café</b>
<b>INTRODUCTION A L'ATELIER</b>	
11.30	<i>Vidéo de l'IPIECA: « Working together » / « Travaillons ensemble »</i>
12.00	Initiative Mondiale OMI / IPIECA sur la Planification d'Urgence pour la région <b>WACAF</b>
12.30	<b>Déjeuner</b>
<b>LES RISQUES POSES PAR LES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES</b>	
14.00	<b>Les sources et causes de déversements d'hydrocarbures en mer</b> Sur la base des statistiques internationales et illustrées d'exemples d'incidents de déversements, les sources et les causes possibles de déversements d'hydrocarbures en mer sont examinées.
14.30	<b>Les effets possibles des hydrocarbures sur l'environnement et les activités socio-économiques</b> Un déversement massif d'hydrocarbures en mer peut avoir un impact considérable sur l'environnement local et les activités socio-économiques du pays. Les conséquences possibles sont examinées.
15.00	<b>Les conséquences médiatiques.</b> Les déversements importants d'hydrocarbures attirent invariablement l'attention du public et des médias nationaux et internationaux. Cette présentation décrit comment gérer positivement les attentes des médias et du public.
15.30	<b>Pause-café</b>
<b>LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE</b>	
16.00	<b>Le concept du « Tiered Response »</b> Le concept du "Tiered Response", qui guide la préparation à la lutte contre les déversements, est présenté ici.
16.15	<b>Cas concret d'un incident mettant en jeu une assistance extérieure : l'ARAGON</b>
17.00	<b>La Convention OPRC</b> et ses implications pour les signataires et en particulier les pays en développement sont discutées.
17.30	<b>Fin de la journée</b>

## DEUXIEME JOURNEE

### STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

09.00	<b>Présentation d'ensemble des grandes options de lutte</b> contre les déversements, ainsi que leurs avantages et contraintes, et les éléments de décision pour le choix.
09.15	<b>Les techniques de lutte en mer</b> contre les déversements d'hydrocarbures en mer sont brièvement présentées ici : utilisation de <b>dispersants</b> et <b>confinement et récupération</b> des hydrocarbures en mer (ainsi que la protection des sites sensibles)
<b>10.30</b>	<b>Pause-café</b>
11.00	<b>Les techniques de lutte sur le littoral</b> (en particulier le choix des techniques de nettoyage, les phases du nettoyage et l'organisation des travaux) est présentée ici.
11.45	<b>La gestion des déchets</b> récupérés aussi bien en mer qu'à terre jusqu'à leur traitement final, est examinée ici.
<b>12.30</b>	<b>Déjeuner</b>

### INDEMNISATION DES COÛTS ET DES DOMMAGES DUS AUX POLLUTIONS

14.00	<b>Les Conventions Internationales relatives à l'indemnisation</b> des coûts et des dommages consécutifs aux pollutions accidentelles par hydrocarbures des navires pétroliers La Convention sur la Responsabilité Civile (1992) La Convention portant création du Fonds International d'Indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (1992) et le Fonds supplémentaire. Aspects pratiques de l'indemnisation : Les demandes d'indemnisation et les conditions de leur recevabilité.
<b>15.30</b>	<b>Pause-café</b>

### PLANIFICATION D'URGENCE

16.00	<b>Contenu du plan Stratégique</b> Un Plan National doit élaborer une politique nationale d'interventions contre les déversements d'hydrocarbures. Une analyse des risques de pollution par hydrocarbures et de ses conséquences possibles sont la base de l'élaboration d'une telle politique. Cette session présente la démarche logique de la définition d'une telle politique et les étapes de réalisation du plan Stratégique.
17.00	<b>Contenu du plan Opérationnel</b> En cas de pollution, il est essentiel que des procédures claires d'alerte et de notification soit en place, que les rôles et responsabilités des différents organismes de l'Etat soient clairement identifiés dans le plan national et que les modalités de la coopération nationale entre les secteurs publics et privés (l'industrie pétrolière) soit définies. C'est l'objet du plan opérationnel qui est présenté.
<b>17.30</b>	<b>Fin de la journée</b>

### TROISIEME JOURNEE

09.00 **Les zones sensibles**  
La politique nationale de lutte doit prendre en compte l'existence des zones sensibles et s'attacher à limiter l'impact possible d'un déversement sur celles-ci. L'intérêt d'une étude de vulnérabilité des côtes et d'une cartographie des zones sensibles est explicité ici.

09.30 **Présentation de l'avant-projet de PLAN POLMARC (Plan National d'Urgence contre la Pollution Maritime, Côtière, fluviale et Lacustre)** préparé par le Ministère de L'environnement Conservation de La Nature Eaux et Forêts

- Contexte
- Organisation
- Responsabilités du personnel de commandement des opérations
- Alerte et Mobilisation
- Plan Opérationnel

10.30 **Pause-café**

### PLAN D'ACTION POUR LA FINALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL POUR LA RDC

11.00 **Plan d'action pour la finalisation et la mise en œuvre** du plan national d'intervention d'urgence – Travaux en sous-commissions

13.30 **Déjeuner**

14.30 Plan d'action pour la finalisation et la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence – Poursuite des travaux en sous-commissions.

15.30 **Synthèse** des travaux en groupe pour le Plan d'action pour la finalisation et la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence.

17.00 Synthèse et rapport – Adoption du rapport de l'atelier

### SYNTHESE ET CLOTURE DE L'ATELIER

17.00 Cérémonie de clôture de l'Atelier

- Lecture des recommandations de l'Atelier
- Discours du représentant OMI/PIECA
- Discours de clôture de M. le Ministre ou de son représentant
- Remise des certificats

18.00 **Pause-café**

## **Annexe 2. Liste des Participants**

→ Voir en page suivante la liste des participants, générée d'après les informations saisies dans la base de données.

## Liste des participants

Name	Position	Organisation	Tel / mobile
Beya Dibue		ISTM	+243 99 820 86 26 / lareplance@yahoo.fr
Kambe-mi-Manzel	CICG	Ministère de l'Environnement	+243 81 814 51 18 / +243 99 813 44 84 kambemimanzel@yahoo.fr
Mongolu Bongu	CICG	Ministère de l'Environnement	+243 81 515 36 10 / Mongolu2003@yahoo.fr
Mr Ilunga Ndaie		Ministère de l'Environnement	+243 998 22 50 76 / ilunga_ndaie@yahoo.fr
Mr Kayembe Ditanta		Ministère de l'Environnement	+243 99 994 60 23 / Kayembedit@yahoo.fr
Mr Kempfine		CCP	+243 815 14 58 17 / kemyi@yahoo.fr
Mr Kombe Mpongwe		Ministère du Plan	+243 898 94 88 63 / hukemboyo@yahoo.fr
Mr Mbieme Lokwa		Institut Congolais pour la Conservation de la Nature	+243 99 991 30 52 / mlokwa2002@yahoo.fr
Mr Mpitu Kinkela		ONATRA	+243 898 91 18 02 / dfmpitu@yahoo.fr

## Liste des participants

Name	Position	Organisation	Tel / mobile
Mr Mwansambuyu Kabala		Ministère de l'Environnement	+243 99 991 83 57 / Mwanakabala@yahoo.fr
Mr Nzondo Myo Wakopo		SOCIR	+243 819 05 36 95 / nzomdomyowakopo@yahoo.fr
Mr Omana O. Wungudi		COHYDRO	+243 997 82 54 47 / paul20w@yahoo.fr
Mr A Mawalala		Ministère de l'Environnement	+243 99 759 29 65 / augumawala@yahoo.fr
Mr Alphonse Kabitshwa	Cabinet du Ministre	Ministère de l'Environnement	+243 99 993 75 08 / kabitshwa@yahoo.fr
Mr Arsene Mapoko		RVM	+243 997 03 60 29 / amapoko2005@yahoo.fr
Mr Assani Kumbusa	CICG	Ministère de l'Environnement	+243 81 688 68 09 /
Mr J.B. Simba		FINA Congo	+243 818 96 01 25 / jean-baptiste.simba@fina-congo.cd
Mr JC Munyaka		SEP Congo	+243 81 510 38 77 / Cmunyaka1@yahoo.fr

## Liste des participants

Name	Position	Organisation	Tel / mobile
Mr Jean Mitwinsi		AMICONGO	+243 99 994 85 37 / amicongo@hotmail.com
Mr Jean-Paul Mwamba Nyembo	Directeur National de la CICG	Ministère de l'Environnement	+243 99 781 64 51 / nyembordc@yahoo.fr
Mr Jean-Pierre Elduayen		Perenco	+243 81 053 66 22 / jpelduayen@cd.perenco.com
Mr Joseph Funda		Perenco	+243 81 715 26 35 / fshalupatshi@yahoo.fr
Mr Noel Mbungu Kingwese		Ministère de l'Environnement	+243 81 810 44 21 / noelmbunguk@yahoo.fr
Mr Patrice Tshitala		ISTA	+243 99 999 14 79 / tkas2002@yahoo.fr
Mr Pierrot Kabulo		Ministère de l'Environnement	+243 810 57 49 54 / pasteurkabulo2005@yahoo.fr
Professeur Ifuta		ISP Gombe	+243 81 508 42 84 / ifutandey@yahoo.fr
Professeur Kanika		Universite de Kinshasa	+243 89 893 05 57 / Kanika_volkano@yahoo.fr



## Liste des participants

Name	Position	Organisation	Tel / mobile
Professeur Okonda		UPN	+243 81 813 14 11 / Okondahuka_fr@yahoo.fr

## **Annexe 3. Synthèse des présentations et discussions**

### **Mercredi 25 Juillet 2007**

La première journée de l'atelier a commencé par la cérémonie d'ouverture, suivie par la présentation du cadre global dans lequel le Plan National d'Intervention d'Urgence s'inscrit.

#### **Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le matin, avec plusieurs discours officiels :

M. le Directeur National de la CICG, J-P NYEMBO a prononcé une allocution de bienvenue (voir [Annexe 4](#)).

M. Jean-Yves HUET, en tant que consultant pour l'OMI, a éclairci la coopération entre l'OMI et l'IPIECA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'OMI en matière d'assistance technique et en particulier dans le domaine spécifique de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures. Il a ensuite rappelé l'importance particulière du projet GI WACAF pour la République Démocratique du Congo, en premier lieu du fait de la production de pétrole dans la zone côtière du pays et de par sa position géographique dans une région fortement productrice et exportatrice de pétrole. Il a finalement souligné au nom de l'OMI et de l'IPIECA la volonté de coopérer avec l'initiative GCLME – le projet de Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée – dans le cadre des actions GI WACAF (voir [Annexe 5](#)).

Son Excellence M. Didace PEMBE, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts a prononcé une allocution à la suite de laquelle il a déclaré l'atelier officiellement ouvert. Dans son allocution, il a remercié l'OMI et l'IPIECA (voir [Annexe 6](#)).

Un cocktail a été servi à la suite de l'ouverture officielle.

#### **Introduction à l'atelier**

1. Vidéo 'Working Together' de l'OMI/ IPIECA. Ce film constituait une parfaite introduction à l'atelier, mettant le doigt sur plusieurs aspects clés d'une intervention d'urgence et de la préparation à la lutte en cas de pollution marine accidentelle : la nécessité d'établir une organisation solide qui permette une intervention rapide et efficace, la définition des rôles et responsabilités de chacun, la coopération

internationale entre gouvernements ainsi qu'entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, l'importance d'une bonne préparation à la lutte par la mise en place d'un plan d'urgence, qui soit régulièrement mis à jour et largement distribué, revu et testé lors d'exercices (citation importante dans le film : « un plan rangé dans les tiroirs et oublié ne sert à rien »), la stratégie de lutte, les cartes de sensibilité, etc.

À la suite de cette vidéo, un tour de table a permis aux participants et aux intervenants de se présenter.

2. L'Initiative Mondiale de l'OMI/ IPIECA et le projet GI WACAF (présentation par J.Y. Huet). Les points mentionnés durant cette présentation introductive étaient :

- Le contexte et les objectifs généraux du projet GI WACAF (voir Introduction au point 1 du rapport) ;
- Les activités réalisées (ateliers régionaux et nationaux) et résultats obtenus jusqu'à présent ;
- L'évolution dans la région et les activités à venir ;
- Le concept du cycle de deux années de la GI WACAF, avec :
  - en avril 2006 : l'engagement des pays à développer une structure apte à gérer des pollutions par hydrocarbures, l'identification du niveau de chaque pays d'une autorité nationale compétente et la rédaction d'un programme d'action pour chaque pays ;
  - en 2006-07 : la mise en oeuvre des programmes d'actions, l'identification des personnes responsables et le développement de cours/ séminaires de formation ;
  - fin 2007: revue globale des actions et résultats obtenus et adoption des grandes lignes du programme pour les deux années suivantes du projet (2008-2009).
- Les objectifs de l'atelier (voir 'Objectif' au point 2 du rapport).

**Note.** Bien que l'OMI ne traite pas des problématiques en milieux fluviaux et lacustres, il est rappeler que les principes s'appliquant à la lutte contre les pollutions accidentelles dans la zone côtière sont applicables dans ces milieux, ex. fleuve Congo, lac Tanganika.

### **Les risques posés par les déversements d'hydrocarbures en mer**

3. Les sources et causes de déversements d'hydrocarbures en mer (présentation par J.Y. Huet): À l'aide de multiples exemples d'incidents de pollution marine (Amoco Cadiz, Braer, Exxon Valdez, Erika, Prestige, Nassia, Haven, Katina P, Umfolozi, Petrobras-P36 etc.) les principales causes d'incidents (échouages, collisions, (dé)chargements, exploration/ production offshore etc.) qui peuvent mener à une pollution par hydrocarbures en mer ont été décrites.

**Questions et remarques.** Bien que l'atelier porte sur les pollutions, l'importance de procédures et de moyens de contrôle des navires est précisée.

4. Les effets possibles des hydrocarbures sur l'environnement et les activités socio-économiques (présentation par Lindsay Page-Jones): Les aspects examinés ici étaient :

- L'impact sur les habitats côtiers, en tenant compte des facteurs influençant la persistance des hydrocarbures comme la nature des sédiments, l'exposition de la côte aux vagues, la morphologie de la côte, et la nature et quantité du produit déversé ;
- L'impact sur les espèces et ressources biologiques sensibles (effets immédiats et chroniques, facteurs qui influencent le degré d'impact)
- L'impact sur les activités socio-économiques comme la pêche, l'aquaculture, les ports le tourisme, etc.

**Questions et remarques.** *Des précisions sont demandées sur l'impact sur la santé humaine. Il est rappeler l'importance de procéder à des analyses du milieu (eau et sédiments) ainsi que des produits commercialisés en cas de pollution.*

5. Les relations avec les médias (présentation par Lindsay Page-Jones): Les déversements d'hydrocarbures, surtout s'ils sont massifs, attirent immanquablement l'attention du public et des médias nationaux et internationaux. Cette présentation avait pour but de décrire comment gérer positivement les attentes des médias et du public. L'accent a été mis sur la préparation avant la crise, la communication pendant la crise et l'organisation de la communication à plusieurs niveaux.

**Questions et remarques.** *Le rôle des médias et ONG est discuté : incontournables, ils ne peuvent pas être écartés de la communication en cas d'incident.*

## **Le cadre juridique de la coopération internationale**

6. Le concept du « Tiered Response » (présentation par J.Y. Huet) qui guide la préparation à la lutte contre les déversements, a été présenté ici : Une définition des différents niveaux de gravité d'un incident de pollution (incident de petite, moyenne et grande gravité nécessitant une intervention de niveau 1 (locale), niveau 2 (provinciale/nationale) et niveau 3 (régionale/ internationale), l'importance d'une bonne évaluation initiale et d'une évaluation correcte du niveau de gravité d'un incident (tenant compte du volume déversé, de la localisation du déversement, de la persistance des hydrocarbures déversés, des zones sensibles qui risquent d'être impactées...) et d'une bonne intégration des différents plans.

7. Cas concret de l'ARAGON (Madère – 1990) (Présentation par J.Y. Huet). Cette présentation a montré, sur un exemple concret d'incident, la mise en œuvre d'une assistance internationale pour répondre à un incident de grande ampleur. Elle a montré les problèmes potentiels liés à la mobilisation de cette assistance et mis en lumière le

besoin d'un dispositif national dans le pays requérant une assistance pour en gérer les aspects logistiques, y compris l'importation de matériels de lutte et de personnels experts, la réception des moyens fournis par l'assistance, leur transport jusqu'aux sites de déploiement, la mobilisation de supports logistiques pour leur déploiement, etc.

8. La Convention OPRC (présentation par J.Y. Huet), ses objectifs et éléments clés, et ses implications pour les signataires et en particulier les pays en développement ont été présentés et discutés ici :

- la coopération internationale et l'assistance mutuelle ;
- Le développement des dispositifs d'intervention nationaux ;
- Eléments clés : les responsabilités des états (surtout l'établissement d'un dispositif national de lutte avec une Autorité Nationale Compétente, un Point focal national et une Autorité avec pouvoir de demander de l'assistance et engager des dépenses, et aussi des mécanismes pour coordonner une intervention), l'organisation des plans intégrés, la coopération internationale et régionale, et autres résolutions diverses.

**Questions et remarques.** Ces présentations ont amené de nombreuses questions sur la préparation et sur le plan d'urgence, sur les responsabilités, ainsi que sur les moyens de lutte et la gestion des déchets (thèmes abordés le lendemain).

*Suite au retard pris dans l'après-midi, la pause café a été supprimée.*

## **Jeudi 26 juillet 2007**

En préambule à cette deuxième journée de l'Atelier, un documentaire élaboré dans le cadre du projet GCLME a été présenté. Celui-ci consistait en une vidéo d'une trentaine de minutes, qui présentait les caractéristiques de la zone côtière de la RDC ainsi qu'une évocation des menaces posées par des phénomènes naturels (érosion côtière) et des activités humaines dans cette zone (extraction et transport d'hydrocarbures, coupe des mangroves, pêche non contrôlée, etc.) sur l'environnement.

Le représentant de la société PERENCO, qui produit des hydrocarbures à terre et offshore, a présenté des commentaires et des photos sur des incidents récents de déversements, du à des incidents opérationnels et à des actes de vandalisme.

Le programme prévu a ensuite repris et les sujets examinés durant cette deuxième journée de l'atelier ont été: les stratégies de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures, l'indemnisation des coûts et des dommages, et la planification d'urgence.

### **Les stratégies de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures**

9. Les techniques de lutte en mer (présentation par Lindsay Page-Jones) : la définition d'une stratégie de lutte sur la base du concept NEBA (« *Net Environmental Benefit Analysis* ») ainsi que les techniques de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer ont été présentées ici :

- **La stratégie de lutte** : les difficultés opérationnelles liées à l'étalement des hydrocarbures à la surface de la mer, et aux mouvements des nappes en fonction des conditions météo-océaniques ont été évoquées. La démarche de choix de la (les) technique(s) de lutte appropriée(s) lors d'une pollution à base d'une évaluation de la situation et selon le concept « NEBA » a été présentée ;
- **L'utilisation des dispersants** : principe de base, matériels d'épandage, démarche « NEBA » - bilan des avantages nets pour l'environnement, la politique nationale d'utilisation de dispersants, et la prise de décision pour l'utilisation des dispersants sur la base d'une étude de faisabilité et du bénéfice environnementale de la dispersion ;
- **Confinement et récupération** : principes de base et principaux types de barrages et de récupérateurs, la décision de confiner et de récupérer (en fonction des caractéristiques de la pollution, des conditions environnementales, de la zone affectée, des moyens disponibles et l'efficacité probable), opérations de confinement et récupération en haute mer, près de la source de pollution, opérations de protection, déviation et confinement en zone côtière, et barrages de fortune.

**Questions et remarques.** L'option « ne rien faire » hormis le suivi des nappes, en cas d'un déversement en mer qui ne pose pas de risques, a aussi été discutée. Les limites des techniques de lutte en mer ont été discutées avec les participants (inefficacité des barrages dans de forts courants, quantité limitée de pétrole récupérable avec des écrémeurs, etc.). La possibilité de l'emploi de dispersants dans les mangroves a été soulevée : déconseillé dans les mangroves, l'emploi de dispersants est une option à considérer en mer lorsque la nappe menace des mangroves.

10. Les techniques de lutte sur le littoral et la gestion des déchets (présentation par J.Y. Huet) : La protection des sites sensibles et le nettoyage des côtes polluées, y compris la gestion rationnelle des déchets récupérés jusqu'à leur traitement final, ont été examinés ici :

- Les objectifs de la lutte à terre - qui sont basées sur les mêmes objectifs généraux de la lutte (concept du NEBA) ;
- Partie stratégique de la lutte à terre : évaluation de la situation, définition des priorités de protection des zones vulnérables, en tenant compte des différents types de côte et du comportement du pétrole; quelles portions de littoral nettoyer et quand arrêter le nettoyage (« How clean is clean ? »);
- Les opérations de nettoyage : différentes phases du nettoyage (Phase 1. nettoyage grossier ; Phase 2. nettoyage des plages et rochers ; Phase 3. nettoyage fin) et techniques de nettoyage selon les milieux.

- La gestion des déchets : L'ensemble de la chaîne logistique à mettre en place a été examiné : depuis la collecte du polluant sur les sites, leur stockage à proximité des sites, leur évacuation vers un ou plusieurs sites de rassemblement des déchets, leur élimination / traitement final. L'importance d'identifier des sites de stockage intermédiaires, capables d'offrir un grand volume de stockage (nécessaire en cas de déversement massif) et présentant des garanties de non contamination supplémentaire de l'environnement a ensuite été mis en avant.

**Questions et remarques.** *La possibilité de recycler / réutiliser les produits récupérés est évoquée. Ceci est rarement possible suite au vieillissement des hydrocarbures déversés en mer. La toxicité des déchets hydrocarbonés est aussi discutée ainsi que les options de traitement des déchets.*

### **Indemnisation des coûts et des dommages dus aux pollutions accidentelles par hydrocarbures des navires pétroliers**

11. Les Conventions Internationales et procédures relatives à l'indemnisation (présentation par J.Y. Huet). Les sujets traités dans cette présentation étaient :

- Les régimes d'indemnisation (CLC 92, FUND 92) ;
- L'application pratique des conventions (les notions de 'responsabilité objective' et 'opération raisonnable' ; coûts indemnisables; critères d'applicabilité ; dommages à l'environnement) ;
- Le rôle de l'ITOPF en cas d'incident ;
- Procédures pour le règlement des demandes d'indemnisation (rôle des conseillers, comment régler/préparer une demande, comment documenter les opérations, etc.).

**Questions et remarques** *La présentation a été suivie par des questions / réponses, démontrant clairement que ce sujet complexe (notion de responsabilité objective, multiples questions sur les avantages et inconvénients d'une ratification, etc.) était jugé comme essentiel par les participants de l'atelier. Un séminaire spécialisé sur ce sujet avec la participation d'experts du FIPOI devrait être organisé, l'OMI devrait mettre à disposition un expert juridique afin d'aider au processus de ratification.*

### **Planification d'urgence – le Plan Stratégique**

12. Contenu du Plan Stratégique (présentation par Lindsay Page-Jones) : Un plan national d'intervention d'urgence doit élaborer une politique nationale d'interventions contre les déversements d'hydrocarbures. Cette présentation présentait la démarche logique de la définition d'une telle politique et les étapes de réalisation du plan stratégique : une analyse des risques de pollution par hydrocarbures, l'évaluation de ses conséquences et impacts potentiels sur base de sa dérive et son comportement probable, la justification des choix techniques basés sur cette analyse des risques et

d'impact (NEBA), et la définition des ressources selon les différents niveaux (Tier 1/ 2/ 3).

13. Le Plan Opérationnel (présentation par Jean-Yves Huet) : Le Plan Opérationnel comprend :

- Les **procédures d'alerte et notification** en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures : la nécessité de mise en place de procédures d'alerte et de notification de tels incidents a été explicitée ici ;
- **L'importance d'une identification claire des rôles et responsabilités** des différents organismes de l'État a été expliqué, ainsi que la structure de l'organisation en charge de la lutte et responsable pour la gestion des opérations sur site, la gestion de l'incident et la gestion de la crise : les rôles d'un On Scene Commander, d'un Incident Commander et d'un Crisis Manager ; la structure d'un Incident Command Centre avec les cellules 'Planning/évaluation', 'Opérations', 'Logistique' et 'Finance', l'organisation selon les différents niveaux d'intervention (Tier 1/ 2/ 3).

## **Vendredi 27 juillet 2007**

Dans la matinée du mercredi 4 juillet 07, le volet opérationnel de la planification d'urgence a été abordé, suivi d'un débat portant sur la gestion des opérations de lutte.

14. Les zones sensibles (présentation par Lindsay Page-Jones) : L'objectif de la lutte contre les déversements doit s'attacher à limiter l'impact possible sur les zones sensibles. Cette session a explicité l'intérêt d'une étude de vulnérabilité des côtes et d'une cartographie des zones sensibles, suivi par une présentation des méthodologies pour l'élaboration des cartes de vulnérabilité – la démarche ESI (indice de la vulnérabilité environnementale) pour le type d'estran, les ressources biologiques sensibles (zones protégées, espèces et habitats sensibles), les ressources socio-économiques sensibles, et le Système d'Informations Géographiques pour la cartographie.

**Questions et remarques** Certains participants rappellent qu'il est essentiel de prendre en compte les zones fluviales et lacustres dans cette démarche. .

15. L'avant projet de Plan National d'Urgence pour la RDC « POLMARC » a été présenté par Mr. Jean-Paul Mwamba Nyembo, Directeur National de la CIGC pour la RDC.

### **Débat et remarques suite à la présentation du plan national POLMARC**

- La question de la représentation des ministères est posée. Le DN – CIGC répond que les divers ministères étaient invités à l'atelier, et qu'ils sont bien inclus dans le plan (au sein du CILP) ;



- Les responsabilités des ministères devraient être clairement identifiées, et la référence aux ministères devraient être changée en « ministère **en charge de l'environnement** » (au lieu de « ministère de l'environnement ») afin d'éviter les problèmes en cas de remaniement ministériel.
- La justification de la création de cinq sous-commissions dans la Commission Nationale Technique est posée. Le DN – CICG justifie ce choix d'après les principes internationaux reconnus pour les organisations en charge de la gestion des crises.
- Le financement de la mise en œuvre du plan et des opérations est posé. Le DN – CICG répond que deux budgets seront prévus au Ministère de l'Environnement :
  - un budget pour la mise en œuvre du plan
  - et un autre budget pour financer les opérations en cas d'incidents.
- Les participants rappellent que les responsables des sous-commissions devront être officiellement désignés.
- Les forces navales peuvent être un appui important en cas d'opérations mais ne disposent actuellement pas de moyens. Le DN - CICG répond que l'acquisition de matériels de lutte et la formation du personnel sont prévues lors de la mise en œuvre du plan.

16. Travail en sous-commissions. Les participants ont ensuite été répartis en cinq sous-commissions, correspondant aux cinq sous coordinations de la Commission Nationale Technique, avec pour objectifs d'étudier les attributions actuelles des sous-commissions et de les amender en tant que de besoin.

- Sous Coordination d'Etudes Antipollution - SCEA
- Sous Coordination des Experts Opérationnels - SCEOP
- Sous Coordination de Monitoring - SCM
- Sous coordination Administratif, logistique et équipement - SCALE
- Sous coordination de Coordination et de Facilitation - SCCF

Les restitutions des sous-commissions figurent en conclusion de ce rapport :  
« Restitution des sous-commissions de travail ».

## **Recommandations de l'atelier**

Les participants à l'atelier ont ensuite émis des recommandations (voir point 5 du rapport).

## **Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence :

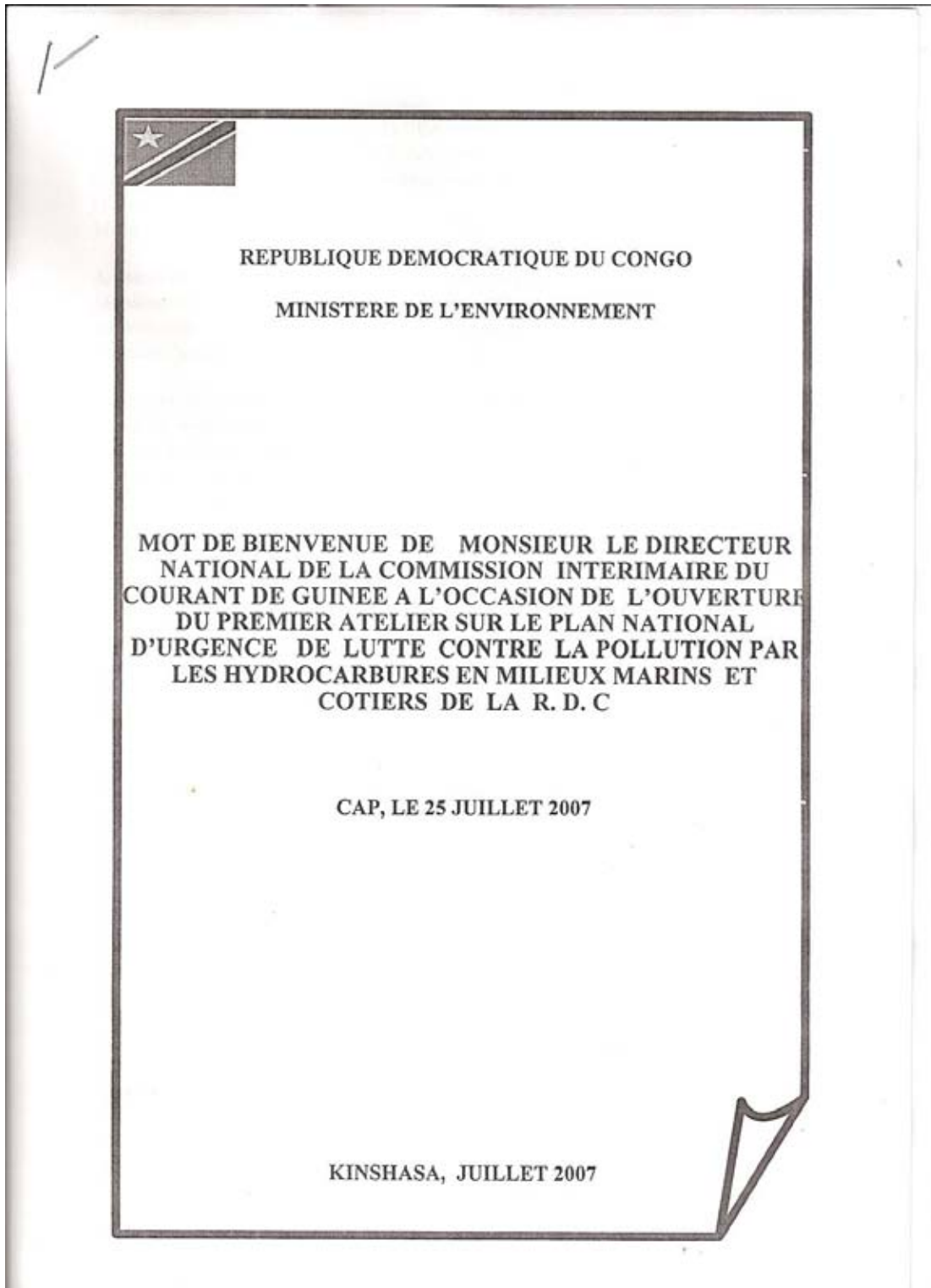
- Du directeur de cabinet du Ministère de l'environnement,
- Du secrétaire général à l'Environnement,
- Du Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée.

La cérémonie a commencé par l'allocution du président de séance, Prof. Ifuta, qui a lu les recommandations de l'atelier.

Jean-Yves Huet (Consultant OMI ; voir [Annexe 7](#)) a donné un bref aperçu de l'atelier et a remercié le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, en particulier le Ministère de l'Environnement pour l'organisation de cet atelier. Il a aussi remercié tous les participants (venant du gouvernements ou des entreprises privées) pour leurs discussions ouvertes et constructives.

Dans son allocution de clôture, le directeur de cabinet du Ministère de l'environnement a souligné l'importance des recommandations adoptées au cours de l'atelier en vue de la finalisation et de la mise en œuvre du plan national d'urgence POLMARC. Il a finalement remercié l'OMI et l'IPIECA pour l'assistance technique et l'appui apporté à La R.D. du Congo.

## **Annexe 4. Discours d'Ouverture du Directeur National de la Commission Intérimaire du Golfe de Guinée**



Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement ;  
Monsieur le secrétaire Général à l'Environnement ;  
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les participants ;  
Distingués invités ;  
Mesdames et Messieurs ;

Au seuil des assises de ce jour, qu'il me soit permis, au nom de son Excellence Monsieur le ministre de l'Environnement ici présent, de souhaiter la bienvenue à vous tous qui avez bien voulu nous honorer en rehaussant de votre présence les travaux d'aujourd'hui, en dépit de vos multiples occupations.

L'activité de ce jour constitue la troisième réunion officielle amorcée cette année dans le cadre des activités de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée, après la validation du Profil de la zone côtière de la RD Congo et le Programme national d'Actions Stratégique pour la préservation des écosystèmes marins et côtiers.

La Production du Plan National d'Urgence de lutte contre la pollution par des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers de la RDC est une nécessité urgente pour notre pays qui rompt ainsi avec le fatalisme qui l'a singulièrement caractérisé depuis une certaine époque pour affronter les défis de manière rationnelle en cernant globalement et spécifiquement ses problèmes actuels et futurs.

La raison de notre présence dans cet atelier est de réfléchir ensemble sur la manière d'organiser la lutte et la prévention contre la pollution par des hydrocarbures et autres produits toxiques, car dit-on, gérer c'est prévoir

Je profite de cette occasion pour remercier et saluer la présence des représentants des sociétés pétrolières avec lesquels nous espérons désormais relancer une collaboration sans faille dans la conjonction de nos actions pour la préservation de l'environnement.

Je n'oublie pas les délégués des entreprises de transport, confrontés à tout moment à la même réalité des risques de déversement des hydrocarbures. J'ose espérer que la coordination commune de nos actions dans le cadre du Plan National d'Urgence sera une réponse pragmatique en cas de nécessité.

Quant aux experts institutionnels et indépendants, votre présence nous reconforte et nous rassure qu'un bon travail sera produit ici et ce sera la fierté de la République.

Je serai incomplet si je ne saluais pas la solidarité remarquable de la Communauté Internationale, représentée ici par les experts de l'OMI et de l'IEPCA. Il s'agit du Dr Lindsay Page Jones et de Mr Jean Yve Huet auxquels je souhaite un bon séjour en République Démocratique du Congo.

Enfin, je salue très chaleureusement la présence de celui qui a une vision, une vision de faire sortir notre environnement de l'état assisté à l'état assistant non seulement pour le développement de ce pays mais aussi pour la solidarité internationale. Celui là, qui ne se fatigue jamais, qui une fois sur le terrain, n'hésite pas à entrer dans la boue, et s'expose au besoin au gaz toxique, inlassable travailleur de son état, il lui arrive de fermer son bureau à l'approche du jour suivant uniquement pour son environnement, j'ai cité : Son Excellence Didace PEMBE BOKIAGA, Ministre de l'Environnement pour qui je réclame vos applaudissements.

C'est donc grâce à son dynamisme que la RDC a aujourd'hui le Profil de sa zone côtière, son Programme d'Actions Stratégiques et bientôt avec votre concours, son Plan National d'Urgence. Bien d'autres actions à impact visible sont accomplies par lui dans le domaine de l'environnement alors que jadis elles n'existaient pas.

Excellence, nous vous remercions de votre présence qui nous rassure que nous sommes sur le bon chemin.

Distingués invités et chers participants,

Notre objectif dans le plan national d'urgence est celui de mettre en œuvre des mécanismes de veille et de réponse rapide lorsqu'une crise majeure de déversement des hydrocarbures se déclare.

Que faire ? S'agira-t-il seulement de la responsabilité de l'acteur immédiatement concerné ? Une société pétrolière ? Le propriétaire du navire ? Le responsable du pipe-line ? Et si les conséquences débordent les limites des compétences de l'acteur concerné ? si des communautés entières et des ressources biologiques sont menacées ?

La recherche des réponses à ces différentes préoccupations nous amène à une solidarité de coordination d'actions. Quand un tel événement se déclare, tel expert viendra de telle société, tel équipement viendra de telle institution, tel opérateur d'intervention viendra de tel organisme, le stock minimum d'intervention sera à tel endroit, etc.

Nous ne devons plus accepter qu'une maison ou une série des maisons se brûlent parce que nous attendions uniquement et impuissamment les sapeurs-pompiers de l'ONATRA, ou de l'Hôtel de Ville pour intervenir. Non, et non, nous devons avoir des plans d'urgence dans tous les domaines plus particulièrement dans le domaine de l'environnement. Nous devons prévoir comment réagir à une telle situation si elle se déclarait. Quel est le rôle d'un chacun dans des cas pareils. Et dans l'hypothèse où sur le plan national on est limité, comment alors faire appel à l'aide internationale rapidement ?

C'est à cela que nous devons réfléchir dans cette salle tout au long des soixante douze heures et j'ai foi en vos contributions que nous y parviendrons.

Je vous remercie

## **Annexe 5. Discours d'Ouverture du Consultant OMI**

VOTRE EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES EAUX ET FORETS

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL A L'ENVIRONNEMENT

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL CICG

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

C'EST POUR MOI UN PRIVILÈGE ET UN GRAND HONNEUR DE PRENDRE LA PAROLE À L'OUVERTURE DE CET IMPORTANT ATELIER NATIONAL SUR LA PRÉPARATION DU PLAN D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES EN MER POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

COMME VOUS LE SAVEZ TRES CERTAINEMENT, CETTE RÉUNION ORGANISÉE PAR LES AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE CONGOLAISE BÉNÉFICIE DE L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE, L'OMI, ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE INTERNATIONALE, À TRAVERS L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT – L'APIECA - CET APPUI SE FAISANT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MONDIALE OMI/APIECA, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DANS LE CADRE DE L'ACTUEL PROJET OMI/APIECA POUR LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE SUR LA PRÉPARATION, LA LUTTE ET LA COOPÉRATION CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (NOMMÉ 'GI WACAF').

JE VOUDRAIS SAISIR CETTE OCCASION POUR VOUS ADRESSER, AU NOM DE M. EFTHIMIOS MITROPOULOS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE, NOS VŒUX DE SUCCÈS DANS VOS TRAVAUX AINSI QUE NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À TOUS CEUX QUI ONT AIDÉ À LA RÉALISATION DE CET IMPORTANT SEMINAIRE/ATELIER ET PARTICULIÈREMENT AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CONGOLAISE.

VOTRE EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

LE SUJET QUI NOUS RÉUNIT AUJOURD'HUI EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANT POUR LES 21 PAYS DE LA RÉGION, ET EN PARTICULIER POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

TOUT D'ABORD EN TANT QUE PAYS PRODUCTEUR DE PÉTROLE, MAIS AUSSI DE PAR SA POSITION GÉOGRAPHIQUE DANS UNE RÉGION FORTEMENT PRODUCTRICE ET PAR CONSÉQUENT EXPORTATRICE D'IMPORTANTES QUANTITES DE PÉTROLE PAR VOIE MARITIME.

EN EFFET, IL EST RECONNU MONDIALEMENT QU'AUCUN PAYS CÔTIER N'EST À L'ABRI D'ACCIDENTS POUVANT ENTRAÎNER UNE MARÉE NOIRE. LA CIRCULATION DES NAVIRES, EN PARTICULIER DES PÉTROLIERS, QUI FRÉQUENTENT LES PORTS OU TRAVERSENT LES EAUX

CÔTIÈRES, AINSI QUE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION OFFSHORE DU PETROLE, S'ACCOMPAGNENT D'UN RISQUE DE POLLUTION DES MERS PAR LES HYDROCARBURES SUITE A DES INCIDENTS TELS QUE COLLISIONS, ÉCHOUEMENTS, INCIDENTS LORS DE TRANSBORDEMENT D'HYDROCARBURES DE CARGAISON ET DE SOUTE ET AUTRES ACCIDENTS MARITIMES.

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, CE RISQUE EST ETENDU A LA ZONE FLUVIALE, QUI VOIR UN INTENSE TRAFIC DE TRANSPORT DE PRODUITS PETROLIERS RAFFINES VERS LES VILLES DE L'INTERIEUR DU PAYS.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE L'OMI ET L'IEPCA SE RÉJOUISSENT D'AVOIR PU CONSTATER QUE PLUSIEURS EXPERTS CONGOLAIS ONT DÉJÀ PARTICIPÉ ACTIVEMENT À DES SÉMINAIRES OU ATELIERS RÉGIONAUX PRÉCÉDENTS ORGANISÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE 'GI WACAF'.

MAIS SURTOUT, NOTRE RENCONTRE D'AUJOURD'HUI EN DIT LONG SUR LA VOLONTÉ DE VOTRE PAYS DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ET UN SYTÈME EFFICACES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN. CES ASSISES NOUS PERMETTRONT DONC, J'EN SUIS CONVAINCU, D'AVANCER ENCORE PLUS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'UN DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE CE SYSTEME DE PROTECTION DE CET ENVIRONNEMENT MARIN QU'EST UN PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR SALUER LA COOPERATION EXEMPLAIRE QUI S'EST DÉVELOPPÉE ENTRE L'OMI ET L'IEPCA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'OMI EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE SPECIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR HYDROCARBURES.

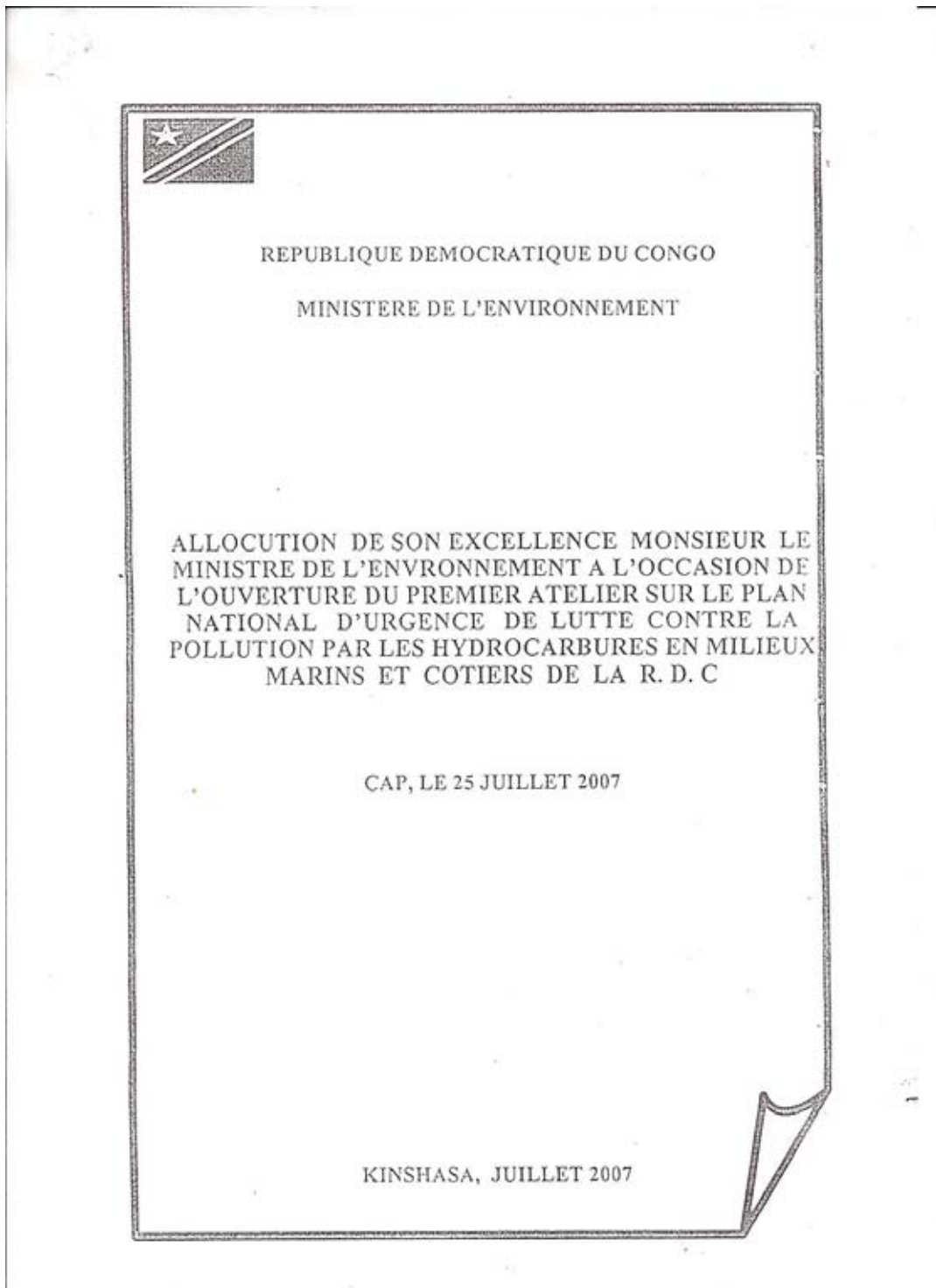
PERMETTEZ-MOI FINALEMENT D'EXPRIMER AU NOM DE L'OMI/IEPCA NOTRE APPRÉCIATION POUR L'INITIATIVE RÉGIONALE 'GCLME' (LE PROJET DE 'L'ÉCOSYSTÈME MARIN DES GRANDS COURANTS DE GUINÉE' FINANCÉ PAR LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL) ET DE SOULIGNER NOTRE VOLONTÉ DE CONTINUER A COOPÉRER AVEC CETTE INITIATIVE DANS LE CADRE DE NOS ACTIONS.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS, MAIS NON SANS AVOIR RÉITÉRÉ À TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE REUNION, MES VOEUX LES PLUS CHALEUREUX DE PLEIN SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION



## **Annexe 6. Discours d'Ouverture du Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et des Eaux et Forêts**



NR

*Objet: Intervention Commune des pays de la Région Africaine  
pour le renforcement de*

- ❖ Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement ; *Mr PADO ICKA*
- ❖ Monsieur le Directeur National de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée ; *Mr ~~le directeur des services~~ Directeur du Ministère de l'E*
- ❖ Messieurs les Experts représentant de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Conservation de l'Environnement ;
- ❖ Distingués-invités ;
- ❖ Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les participants ;

C'est un insigne honneur pour moi de me retrouver parmi vous dans le cadre de l'atelier sur le Plan d'urgence de lutte contre le déversement des hydrocarbures dans les milieux marins et côtiers dont le coup d'envoi sera donné dans quelques instants

Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo subit de plus en plus des pollutions d'origine pétrolière menaçant non seulement son environnement marin et côtier, mais aussi la santé humaine des populations, avec possibilité .. d'exposer également les pays voisins.

C'est dans cette optique que j'ai moi-même, au mois de juin dernier, conduit une mission dans le territoire côtier de Muanda en vue de me rendre compte de cette situation dramatique. Les résultats de cette mission ont motivé ma décision de convoquer les présentes assises.

En effet, la mise en œuvre du Plan National d'Urgence que vous allez valider à l'issu de vos travaux, constituera un effort de tous les acteurs impliqués dans la préservation de l'environnement marin et côtier à lutter efficacement contre le déversement des hydrocarbures.

Comme le suggèrent la Convention d'Abidjan et l'Organisation Maritime Internationale, ainsi que l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Conservation de l'Environnement, chaque pays devra se doter de son propre plan d'urgence pour faire face aux catastrophes dus au secteur pétrolier.

Par conséquent, au cours de cet atelier, toutes les parties, sociétés pétrolières, institutions publiques et organisations de facilitation, doivent s'unir pour doter la République Démocratique du Congo d'un Plan National d'Urgence réaliste et pratique qui réponde efficacement et dans les meilleurs délais, aux accidents de pollution par des hydrocarbures

Il ne s'agit pas ici de la seule affaire du Gouvernement, mais plutôt de prévenir des situations de crise majeure de pollution qui peuvent nous affecter tous, ce qui nécessite la solidarité et la collaboration de tous les intervenants.

C'est ici l'occasion pour moi de saluer la présence des délégués de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Conservation de l'Environnement, dont l'expertise et les conseils techniques seront mis à contribution dans la finalisation et l'adoption du Plan National d'Urgence de la République Démocratique du Congo.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverts les travaux du premier Atelier sur le Plan National d'Urgence de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en milieux marins et côtiers de la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie

## **Annexe 7. Discours de Clôture du Consultant OMI**

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX ET FORETS

MONSIEUR LE DIRECTEUR NATIONAL DU CICG,

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES,

NOUS SOMMES DONC ARRIVES A LA FIN DE VOTRE ATELIER NATIONAL SUR LA PREPARATION DU PLAN D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS D'HYDROCARBURES EN MER.

DURANT CET ATELIER, ENVIRON 35 DELEGUES DU GOUVERNEMENT ONT ACTIVEMENT PARTICIPE AUX DISCUSSIONS COUVRANT LES SUJETS CLES DE LA PREPARATION A LA LUTTE, TELS QUE :

- LES RISQUES POSES PAR LES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES,
- LE CADRE JURIDIQUE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,
- LES TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS EN MER ET SUR LE LITTORAL,
- LES ASPECTS LIES A L'INDEMNISATION DES COUTS DE NETTOYAGE ET DES DOMMAGES EN CAS DE DEVERSEMENT, ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES QUI D'Y RAPPORTENT
- LES ASPECTS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS DE LA PLANIFICATION D'URGENCE.

L'ATELIER A ENSUITE EXAMINE LE PROJET DE PLAN NATIONAL D'URGENCE POUR LE CONGO ET EMIS DES RECOMMANDATIONS SUR LES ACTIONS A PRENDRE POUR SA FINALISATION.

SUITE A CES DISCUSSIONS OUVERTES ET CONSTRUCTIVES, L'ATELIER A FORMULE UNE LISTE DE RECOMMANDATIONS CONCRETES DANS LE BUT D'AMELIORER LA PREPARATION A LA LUTTE AINSI QUE LA RAPIDITE ET L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS EN CAS D'URGENCE. CE SONT LES RECOMMANDATIONS QUI VIENNENT DE VOUS ETRE PRESENTES.

AU NOM DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (L'OMI) ET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PETROLIERE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (L'APIECA), JE VEUX ADRESSER NOS REMERCIEMENTS SINCERES AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, ET EN PARTICULIER AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX ET FORETS, POUR L'ORGANISATION DE CET ATELIER TRES IMPORTANT.

CELA DEMONTRE VOTRE VOLONTE DE MIEUX PROTEGER L'ENVIRONNEMENT MARIN QUI EST PRECIEUX POUR NOUS TOUS.

JE SOUHAITE AUSSI REMERCIER TOUS LES PARTICIPANTS POUR LEUR PARTICIPATION ACTIVE ET LEUR VOLONTE EXPRIMEE DE COOPERATION DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DU PLAN NATIONAL D'URGENCE.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR SOULIGNER QUE NOTRE COOPERATION DANS LE CADRE DE VOS TRAVAUX FUTURS NE S'ARRETE PAS ICI...

COMME DEJA MENTIONNE A LA CEREMONIE D'OUVERTURE, CET ATELIER A ETE ORGANISE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE 'GI WACAF' DE L'OMI/PIECA, UN PROJET POUR LA REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE VISANT A AMELIORER LA PREPARATION, LA LUTTE ET LA COOPERATION CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES ; CE PROJET COURT JUSQU'EN 2009.

APRES CETTE MISSION, MON COLLEGE ET MOI ALLONS REDIGER UN RAPPORT FINAL DE CET ATELIER CONTENANT LES POINTS D'ACTIONS ET LES RECOMMANDATIONS FORMULEES. CE RAPPORT SERA SOUMIS A L'OMI ET AUSSI ENVOYE AU COORDINATEUR DU PROJET GI WACAF, DANS LE BUT DE LES INFORMER DANS LES MEILLEURS DELAIS DES RESULTATS DE CET ATELIER, ET D'EN TENIR COMPTE DANS L'ELABORATION DE LEURS ACTIVITES FUTURES.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES, ET AVEC MES REMERCIEMENTS SINCERES POUR VOTRE COOPERATION, ET (SURTOUT) POUR VOTRE HOSPITALITE LA PLUS CHALEUREUSE,

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

## **Annexe 8. Données rassemblées des questionnaires d'évaluation complétés (17 questionnaires complétés)**

<b>QUESTIONNAIRE - PARTIE I</b>	
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
<i>Renseignements reçus sur l'atelier avant la participation ?</i>	<p><u>La majorité répond OUI.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 répondent NON – pas de remarque.</li> </ul>
<i>Difficultés/ problèmes rencontrés lors de la demande de participation à l'atelier ou de la préparation de celle-ci ?</i>	<p><u>La majorité répond NON.</u></p> <p>1 répond OUI – remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés posés par certains termes techniques et/ ou acronymes dans les documents.</li> </ul>
<i>Qu'attendez-vous de votre participation à l'atelier ?</i>	<p><u>Réponses diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer de meilleurs outils et connaissances pour analyser et critiquer le plan national d'urgence POLMARC, finaliser le plan et le mettre en œuvre (plusieurs fois).</li> <li>• Participer activement aux travaux des commissions en charge de la réalisation et de la mise en œuvre du plan et disposer de formations supplémentaires.</li> <li>• Renforcer les capacités du pays, ratifier les conventions pertinentes et que ses actions participent au retour vers un état de droit en R.D. Congo.</li> <li>• Etre formé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ toutes les activités relatives à la pollution par les déversements d'hydrocarbures en techniques de prévention et d'intervention.</li> <li>○ les impacts des pollutions et les moyens de lutte, les impacts sur les espèces et les activités, et sur la gestion des espèces et espaces sensibles. .</li> <li>○ les conventions internationales relatives à l'indemnisation.</li> <li>○ la réalisation d'un plan de lutte national.</li> </ul> </li> <li>• Disposer de connaissances pour la réalisation de plans d'urgence portuaires.</li> <li>• Remarques de l'industrie pétrolière : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer à l'élaboration du plan de lutte national et intégrer les plans de lutte des compagnies pétrolières.</li> <li>○ Développer la coopération bilatérale Etat / compagnies pétrolières.</li> </ul> </li> <li>• « Que la bonne volonté exprimée lors de l'atelier se traduise par des actions concrètes... »</li> </ul>

<p><i>Avez-vous des suggestions permettant d'améliorer les dispositions admin. qui doivent être prises avant une réunion ?</i></p>	<p><u>Suggestions diverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Transmettre plus tôt les informations et documents relatifs à l'atelier</b> (plusieurs fois).</li><li>• Prévenir au moins un mois en avance de la tenue des ateliers et prolonger l'atelier sur au moins 4 jours.</li><li>• Préciser le rôle et les tâches de chacun lors de l'atelier.</li><li>• Tenir une réunion préparatoire avec les spécialistes.</li><li>• Augmenter le nombre de jours de l'atelier.</li><li>• Prévoir les fonds nécessaires à l'atelier en avance.</li><li>• Que les bailleurs chargés d'appuyer les organisateurs transfèrent à temps les fonds nécessaires pour la réussite de l'organisation.</li><li>• Assurer l'hébergement des participants pour éviter les retards dus aux problèmes de transport.</li><li>• Fournir des cahiers, crayons et gommes aux participants.</li><li>• Eviter les absences et respecter le planning.</li><li>• Tenir de préférence les ateliers en zone côtière, avec des sorties sur le terrain.</li></ul>
--	--

<b>QUESTIONNAIRE - PARTIE II</b>	
<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
<i>La réunion était-elle adéquate, trop longue, ou trop courte ?</i>	<p><u>La moitié répond Adéquate et l'autre moitié Trop court, pour diverses raisons:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux approfondir certains sujets, réaliser des exercices pratiques, visiter les sites.</li> <li>• Mieux développer les exemples propres à la R.D.C.</li> <li>• Accorder plus de temps à l'examen du plan national de lutte POLMARC.</li> </ul> <p>Un participant a trouvé l'atelier trop long et monotone (« avec risque de somnoler ») car il n'y avait que deux intervenants extérieurs et J.P. Mwanba.</p>
<i>Que trouvez-vous de l'organisation, installations, équipement, et lieu ?</i>	<p><u>Réponses variables entre Excellent et Bon.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 participants note l'équipement Satisfaisant.</li> <li>• Un participant mentionne le fait que certains participants avaient du mal à bien voir l'écran suite à la disposition des chaises et tables.</li> <li>• Un participant mentionne la gêne occasionnée par l'organisation d'un autre évènement au Centre d'Accueil Protestant – CAP où se tenait l'atelier.</li> </ul>
<i>Que pensez-vous des aspects de la documentation fournie : présentation, clarté, rigueur technique/ analytique, couverture des sujets ?</i>	<p><u>Réponses variables entre Excellent et Bon.</u></p> <p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bonne préparation des supports pédagogiques, rigoureux, synthétiques et clairs.</li> <li>• Couverture complète des sujets.</li> <li>• Supports pédagogiques qui facilitent l'assimilation des notions.</li> <li>• Maîtrise par les experts des sujets abordés.</li> </ul> <p>Requêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des exercices.</li> <li>• Traiter aussi des spécificités fluviales et lacustres.</li> <li>• Avoir une documentation en couleur.</li> </ul>
<i>Utilisation des auxiliaires audio-visuels, références OMI, bibliographie, manuels ou recueils de textes, activités de groupe/pratique ?</i>	<p><u>Réponses Satisfaisant dans l'ensemble, mais les éléments suivants devraient être plus utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auxiliaires audio-visuels (2x)</li> <li>• Les références à l'OMI (5x)</li> <li>• Manuel ou recueils de textes. (2x)</li> <li>• Bibliographie (2x)</li> <li>• Les activités de groupes et/ ou pratiques. (4x)</li> </ul>



<p><i>Évaluation des conférenciers :</i> (1) Experts ; (2) Conférenciers nationales (gouv. et privé).</p>	<p><u>Réponses entre Excellent et Bon</u> Cependant, il est noté que les experts devraient avoir plus de connaissances sur les côtes et milieux fluviaux et lacustres de la R.D.C. Quelques réponses (3x) Satisfaisant ont été notées pour l'efficacité avec laquelle L. Page-Jones a répondu aux questions et proposé des solutions aux problèmes (sans doute les mêmes questions spécifiques ayant trait aux milieux fluviaux et lacustres congolais).</p>
<p><i>Quels étaient les sujets très intéressants pour vous ?</i></p>	<p><u>Dans l'ensemble, les participants ont été intéressés par tous les sujets, et en particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies et techniques de lutte : lutte en mer (dispersants, confinement et récupération) et lutte sur le littoral (7x)</li> <li>• Les impacts des déversements d'hydrocarbures sur l'environnement et les activités socio-économiques (5x)</li> <li>• L'indemnisation des coûts et dommages liés aux pollutions (3x)</li> <li>• La planification d'urgence (2x)</li> <li>• Les zones sensibles et leur cartographie</li> <li>• La gestion des déchets</li> <li>• La présentation du Plan POLMARC</li> </ul> <p>Cependant, un participant a trouvé que le seul sujet intéressant (de tout l'atelier...) était le film sur la fuite d'un pipeline de PERENCO.</p>
<p><i>Quels sujets étaient pas ou peu intéressants ?</i></p>	<p><u>La majorité des participants n'a indiqué aucun sujet.</u> Un participant a mentionné l'indemnisation des coûts et dommages liés aux pollutions. Un seul participant a trouvé que tous les sujets étaient peu ou pas intéressants, à part le film sur la fuite d'un pipeline de PERENCO.</p>
<p><i>Y a-t-il des sujets qu'on devrait ajouter au programme ?</i></p>	<p><u>Suggestions faites :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les pollutions lacustres et fluviales (2x).</li> <li>• Lutte contre les pollutions accidentelles par produits toxiques.</li> <li>• Les moyens (matériels) de lutte contre les pollutions en mer.</li> <li>• Lutte contre les pollutions accompagnées d'incendies.</li> <li>• Les impacts des hydrocarbures sur la santé humaine.</li> <li>• La gestion des déchets (liquides) issus des marées noires.</li> <li>• Les plans de réhabilitation environnementale.</li> <li>• « Les relations Etat – organismes publiques – compagnies pétrolières dans le cadre d'un pays sous-développé. »</li> <li>• Augmenter l'apport des sociétés pétrolières et détailler les responsabilités des compagnies pétrolières présentes en R.D.C.</li> </ul>
<p><i>Les tâches qui vous avaient été confiées en prévision de la réunion étaient-elles utiles ?</i></p>	<p>Les participants répondent tous OUI sauf un. Un participant regrette l'inégal degré de préparation des participants.</p>

<p><i>La réunion a-t-elle répondu à votre attente ?</i></p>	<p>Tous les participants répondent OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet de mieux comprendre les besoins pour finaliser le plan POLMARC.</li> <li>• Meilleure compréhension des causes, impacts et moyens de lutte.</li> <li>• Permet de gérer en connaissance de cause un accident.</li> <li>• Permis d'avoir des informations sur la gestion des déchets liées à la lutte contre les déversements.</li> </ul>
<p><i>Estimez-vous que la réunion a atteint son objectif ?</i></p>	<p>Tous les participants répondent OUI.</p>
<p><i>Suggestions pour améliorer l'organisation de futurs ateliers par l'OMI ?</i></p>	<p>Suggestions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir plus de journées par rapport à l'ensemble des sujets à aborder, en particulier prévoir une journée supplémentaire pour l'examen du plan de lutte national (6x).</li> <li>• Prévoir plus d'informations et d'exemples sur le pays et la réalité congolaise, en particulier sur les déversements dans les fleuves, rivières et lacs (3x).</li> <li>• Assurer un appui financier à l'avance.</li> <li>• Organiser l'hébergement pour éviter les transports, source de perte de temps et de retards.</li> <li>• Assister la R.D.C. pour le renforcement des capacités nationales.</li> <li>• Mettre à disposition les documents avant l'atelier.</li> <li>• Mieux organiser les travaux en commissions en fonction des compétences de chacun.</li> <li>• Organiser plus d'ateliers.</li> <li>• Organiser des visites sur le terrain (sites à risques, sites sensibles).</li> <li>• Insister sur la prévention.</li> </ul>
<p><i>L'OMI doit-il apporter une aide supplémentaire dans le domaine couvert par cette réunion ?</i></p>	<p>6 participants ont répondu NON. Les autres mentionnent les éléments suivants en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un appui technique, financier et logistique pour la finalisation et la mise en œuvre du plan et une assistance pour le renforcement des capacités et de l'expertise nationale dans le domaine de la lutte.</li> <li>• Fournir un appui technique pour le traitement des déchets.</li> <li>• Participer à l'installation d'un centre de recherche et d'intervention à Moanda.</li> <li>• Mettre à disposition de la documentation, des conférenciers et organiser des exercices.</li> </ul>

## **Annexe 9. Photos de l'atelier**



Participants à l'atelier



Ouverture de l'atelier



Présentation de l'Avant-projet de Plan National de Lutte - POLMARC



Remise du diplôme au DN de la CIGC



## **Annexe 10. Crédits et références**

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une mission de l'Organisation Maritime Internationale, en **Juillet 2007**.

**Réf. Rapport :**

J.Y. Huet et L. Page-Jones, 2007. Rapport de mission de l'atelier sur le plan national d'intervention d'urgence de la République Démocratique du Congo. Rapport préparé dans le cadre du projet GI WACAF, 16 pages + Annexes

**Rédigé par :** J.Y. Huet et L. Page-Jones, consultants.

Société OTRA, 38, rue Jim Sévellec, 29200, Brest, France.

[www.antipol.com](http://www.antipol.com)

**Revue par :**

- Pour l'OMI: Mr. Malamine THIAM
- Pour l'PIECA : Ph. De Susanne, coordinateur GI WACAF.